

**RAPPORTEUR : Monsieur Brahim BENZERGA**

**OBJET : Attribution d'une subvention au collège Descartes dans le cadre du fonctionnement de la classe journalisme**

*Mesdames, Messieurs,*

*Chaque année depuis quatre ans, une trentaine de collégiens participe à l'élaboration du magazine mensuel "K'eskon Attend", distribué gratuitement aux élèves de 3ème des collèges châtelleraudais ainsi qu'aux adolescents fréquentant les points jeunes de la CAPC et les centres sociaux-culturels, touchant ainsi environ un millier de lecteurs.*

*Les objectifs de cette démarche visent à :*

- promouvoir la vie locale dans le domaine culturel, social, économique et sportif,*
- développer une expression jeune qui fasse état des préoccupations et des points de vue des adolescents d'aujourd'hui,*
- placer des collégiens n'ayant pas obligatoirement de bons résultats scolaires en situation de réussite éducative.*

*Les jeunes journalistes du magazine accordent une place aux jeunes acteurs du territoire, en accueillant leurs témoignages et leurs articles. En parallèle, d'autres outils d'interactions avec les lecteurs sont développés : un blog, un café philo au sein du collège et hors collège, des articles dans le magazine châtelleraudais et dans la Nouvelle République.*

*Cette action, financée dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale jusqu'à maintenant, n'est plus éligible au titre de ce contrat. Néanmoins, compte tenu de l'intérêt local de ce projet et de son originalité plaçant les jeunes au coeur d'un espace de médiation avec leurs pairs, la collectivité souhaite soutenir et pérenniser la réalisation de ce projet pour l'année scolaire 2013-2014, dont le coût prévisionnel total s'élève à 6130 €.*

*Il est proposé d'attribuer une subvention à hauteur de 1 000 €.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales relatif aux affaires de la commune ;

**CONSIDERANT** que la commune de Châtellerault reconnaît cette action d'intérêt local et souhaite la soutenir,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention de 1 000 € à la classe de journalisme du collège Descartes pour l'année scolaire 2013-2014,
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Cette dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 422.3/6574/4550

**UNANIMITE**